



Grenoble, le 19 janvier 2023

La Mission Locale de Grenoble et les agences d'emploi s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes

Pour permettre aux jeunes un accès plus facile à l'emploi, la Mission Locale de Grenoble, AKTO et 24 agences d'emploi ont signé des conventions de partenariat le 19 janvier 2023, destinées à accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel. Ces conventions sont la déclinaison locale de l'accord-cadre national signé le 25 novembre 2021 par la DGEFP, Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales, AKTO, le FPETT (Fonds professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire) et le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire). Cette démarche s'inscrit globalement dans le dispositif « Mission Jeunes » porté par la branche du travail temporaire. L'objectif est de développer le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et des Missions Locales afin d'être au plus près des besoins des jeunes.

ACCOMPAGNER LES JEUNES DE GRENOBLE À ACCÉDER À L'EMPLOI

- En 2022, 3940 jeunes ont été accompagnés par la Mission Locale Grenoble et 2207 nouveaux contrats de travail ont été signés dont 16,9% en CDI et 30,6 % en intérim. Parmi les CDD, on trouve 261 contrats en alternance.
- Objectif du partenariat : favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, leur permettre de découvrir de nouveaux métiers, de rencontrer de potentiels employeurs, d'accéder à une première expérience professionnelle grâce aux missions d'intérim.
- Combiner les missions d'intérim, la formation si besoin et un accompagnement renforcé.

DES AIDES CONCRETES POUR S'INSERER DURABLEMENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Les solutions apportées par le FASTT : une mutuelle santé, une garantie prévoyance dès la première heure de travail, des services de location de véhicules, des garanties d'accès au logement, des solutions de garde d'enfants, des solutions budgétaires pour un achat.
- La démarche a été lancée en 2014 par un accord national renouvelé en 2018 puis en 2021 et sa déclinaison opérationnelle est assurée par AKTO.
- L'engagement des agences d'emploi se traduit par un rapprochement facilité entre les jeunes et les entreprises du bassin d'emploi concerné, un partage et une identification des prérequis attendus sur les postes de travail à pourvoir, ainsi que par un suivi continu de la mission, avec une potentielle médiation avec le jeune à la fin de celle-ci.

CHIFFRES CLES MISSION LOCALE GRENOBLE

- 6770 jeunes en contact en 2022
- 3949 jeunes accompagnés en 2022
- 617 jeunes en CEJ en 2022
- 1283 jeunes entrés dans un emploi en 2022

CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE DES AGENCES D'EMPLOI EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- Plus de 110 201 salariés intérimaires en équivalent temps plein soit 14,1% de l'emploi intérimaire national
- 1 609 agences d'emploi sur le territoire
- L'évolution de l'emploi intérimaire est de +1,7 % au mois de novembre 2022 par rapport au même mois de l'année précédente (*source baromètre Prism'emploi*).
- 2 564 000 contrats conclus en 2021 pour le compte d'entreprises clientes

« Les Missions Locales remplissent une mission de service public fondamentale en proposant aux jeunes, souvent peu qualifiés, sans expérience professionnelle et pouvant rencontrer des problématiques de logement, de mobilité ou de santé, un véritable appui dans une démarche d'accompagnement global pour leur permettre d'avancer vers une solution d'insertion professionnelle et sociale qui soit la plus durable possible. »

Barbara SCHUMAN, Présidente

« Les conventions Mission Jeunes signées avec les agences d'emploi contribuent à ce que le chemin emprunté par les jeunes soit le plus serein possible. Cette collaboration permettra de mener un accompagnement sur mesure et sans couture où le jeune sera accompagné dans son individualité. »

Catherine BELIJAR-AMADIEU, Directrice

« Notre objectif est de contribuer à la réussite de l'objectif de plein emploi en mobilisant les différentes agences d'emploi situées sur le territoire grenoblois afin d'offrir aux jeunes des ressources pour développer leurs qualifications et compétences. Par ailleurs, le travail temporaire constitue aujourd'hui un véritable tremplin vers la vie professionnelle pour de nombreux jeunes les moins qualifiés. », indique **Philippe GIRAUD, Président régional de Prism'emploi Auvergne-Rhône-Alpes.**

Liste des agences d'emploi engagées dans cet accord : ACE EMPLOI, ADECCO, ADEQUAT, AQUILA RH, ATELIER SERVICES, BEST INTERIM, CRIT, ERGALIS, HELP'EMPLOI, H9 EMPLOI, GRANDS TRAVAUX FACILITIES, GROUPE MARE NOSTRUM, MANPOWER, PI INTERIM, RANDSTAD CENTRE EXPERT GRENOBLE, RANDSTAD SEYSSINET-PARISSET, RANDSTAD INHOUSE SERVICES CROLLES, RANDSTAD INHOUSE SERVICES LE PONT DE CLAIX, RESEAU ALLIANCE, SOVITRAT, START PEOPLE, SUPPLAY, SYNERGIE, WORK 2000.

Contacts presse :

Mathias NIRMAN - mathias.nirman@chefcab.fr - 06 48 78 13 88

Ema Hazan - Ema.hazan@plead.fr – 06 64 56 11 74

Noémie Barbaut - Noemie.barbaut@plead.fr – 06 25 26 37 94

Catherine Belijar-Amadiou - catherine.belijar-amadiou@ml-grenoble.org - 06 72 08 04 39

À propos de Prism'emploi :

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu
- @Prismemploi

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences qui accompagne 27 branches professionnelles, 180 000 entreprises adhérentes qui représentent 8 millions de salariés. En 2021, AKTO a facilité l'accès à la formation de plus de 665 000 salariés dont 94 000 alternants. AKTO, c'est plus de 900 salariés sur tout le territoire dont les 5 DROM dans lesquels AKTO a délégation pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2I. AKTO est également l'Opco unique sur les territoires de Saint-Martin, Saint Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, et Mayotte depuis le 1er janvier 2021. www.akto.fr

À propos de la Mission Locale de Grenoble

La Mission Locale de Grenoble est une association de loi 1901 créée en 1982. Sa Mission est d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans la construction et la réussite de leur parcours professionnel.

En 2021, c'est plus de 8 041 jeunes en contact et plus de 4 080 jeunes en accompagnement.

Au sein de nos locaux, nous proposons les services suivants :

- Des ateliers collectifs sur l'insertion professionnelle (emploi, formation, orientation) ;
- Du coaching individuel pour vous aider dans votre recherche d'emploi ;
- Des préparations aux entretiens de recrutement ;
- Un accès gratuit aux offres d'emploi de nos partenaires ;
- Des événements ou temps-forts autour de thématiques ou secteurs d'activité particuliers.

Pour en savoir plus sur La Mission Locale de Grenoble, rendez-vous sur notre site internet : <https://ml-grenoble.org/>

À propos du FPETT

Le FPETT, opérateur paritaire de la branche du travail temporaire intervient pour l'accompagnement des parcours professionnels, la formation et l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emplois en recherche d'insertion dans la branche. Il mobilise les moyens développés par la branche pour financer les parcours de formation et mettre en œuvre les ingénieries innovantes qu'elle conçoit. www.fpett.fr

À propos du FASTT

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, qui couvre 980 000 bénéficiaires y compris entre leurs missions, ainsi que le régime de la prévoyance qui indemnise plus de 90 000 arrêts de travail chaque année. www.fastt.org.